****

 **INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE SAINT-MICHEL**

RENSEIGNEMENTS CANDIDATS EXTRA-COMMUNAUTAIRE

ARTICLE 27

NOM *(+ nom d’usage le cas échéant)* : Cliquez et écrivez votre nom

Prénom Cliquez et écrivez votre prénom Nationalité  Cliquez et écrivez

Date de naissance  Cliquez et écrivez Lieu de naissance  Cliquez et écrivez

Courriel  Cliquez et écrivez @ Cliquez et écrivez Téléphone  Cliquez et écrivez

Adresse postale  Cliquez et écrivez

DIPLÔME DE KINÉSITHÉRAPEUTE, titre ou certificat : Cliquez et écrivez

Lieu : Cliquez et écrivez Année : Cliquez et écrivez

**Dossier à envoyer par mail à** **secretariatstmichel@ifmk.fr** **au plus tard le 12 février 2024 :**

\* Merci de bien indiquer dans OBJET : « CANDIDATURE ART-27 NOM et Prénom »

**1)** Feuille de renseignements complétée avec 1 photo d’identité

**2)** Toutes les pièces demandées pour la composition du dossier :

1. Photocopie d’une pièce d’identité en cours de validité.
2. La photocopie de leur diplôme de masseur-kinésithérapeute ou un titre équivalent, le tout délivré et attesté par une autorité officielle compétente du pays qui a délivré le diplôme.
3. Un relevé du programme des études suivies, précisant le nombre d'heures de cours par matière et par année de formation, le contenu et le nombre d'heures de chaque stage clinique effectué au cours de la formation dans les différents champs d'exercice de la kinésithérapie (musculo-squelettique ; neuromusculaire ; cardiorespiratoire, vasculaire et interne) ainsi que le dossier d'évaluation continue.
4. Un curriculum vitae.
5. Une lettre de motivation.

Les dispositions du point **c.** ne s'appliquent pas aux candidats bénéficiant de la qualité de réfugié politique.

***Important****: En cas d’admission, la traduction en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français de l'ensemble des documents prévus aux points b. et c. sera demandée.*

**1/2**

**3)** Les épreuves

Les épreuves de sélection sont au nombre de 3, une épreuve d’admissibilité et deux épreuves d’admission.

*Admissibilité*

L’épreuve d’admissibilité aura lieu le **vendredi 1er mars 2024**.

Elle consiste en une épreuve écrite anonymisée comportant 5 questions de culture générale (prioritairement dans le domaine du sanitaire et social), d’une durée de 1h30, notée sur 20.

Pour être admissible, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20.

*Admission*

Les épreuves d’admission auront lieu le **mardi** **12 mars 2024**

* Épreuve orale d’une durée de 30 minutes : entretien en langue française
* Une mise en situation pratique portant sur un sujet de rééducation appliquée à une situation clinique (1h30 dont 30 minutes de préparation)

**4)** Virement bancaire d’un montant de 200 € (RIB ci-joint)

*Toute inscription à la sélection est* ***DÉFINITIVE*** *et aucun remboursement ne pourra être exigé.*

Fait à Cliquez et écrivez Le Cliquez et écrivez

Date Cliquez et écrivez Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



**2/2**